

SALLES-ARBUISSONNAS EN BEAUJOLAIS (Rhône)

CONSEIL MUNICIPAL REUNION EXTRAORDINAIRE Du 17 mars 2016

Présents : **LONGEFAY Marie-Claude - BOUCAUD Franck - MEY Karine - CHEVALIER Jean- Pierre - DESSEIGNE Alain- KOOMEN Chantal - GUILLARME Grégory - MATHON Christophe - RUET Raymond – PELLETIER Franck - GUYOT Florence – LALLEMENT Annette**

Excusé(s) : - **CHEVILLON Yannick - VAURAZ Christophe**

Absent(s) :

Démissions : **DUBRESSON Nathalie**

- *Mr VAURAZ Christophe a donné procuration à Mme MEY Karine –*

MULTISERVICES « LA BENOITE » :

Cette réunion avait pour objet le choix des nouveaux exploitants et d'affiner le contenu de la convention.

Depuis le début de l'année, 12 candidats ont été reçus en mairie par la commission composée de Chantal KOOMEN, Florence GUYOT, Franck BOUCAUD et Marie-Claude LONGEFAY.

Au vu des différentes rencontres et du dossier de ces candidats, 2 ont été retenus pour le choix définitif.

Il s'agit de :

- Mr Eric TENGO et Mme Claudie BALVAY
- Mr Jean-Noël MARTINEZ et Mme Cathy BELIN

Ces personnes sont venues présenter, durant une heure environ, leur projet, à l'ensemble du conseil municipal et ont répondu aux différentes questions des conseillers municipaux.

Après le départ de ces deux candidats, les conseillers municipaux ont échangé sur ces projets qu'ils venaient d'entendre, puis ont procédé au vote à bulletin secret :

- 13 votants (dont une procuration)
 - Mr Eric TENGO et Mme Claudie BALVAY 4 voix
 - Mr Jean-Noël MARTINEZ et Mme Cathy BELIN 9 voix

Mr Jean-Noël MARTINEZ et Mme Cathy BELIN ont été retenus.

Une convention va être signée avec ces personnes qui vont créer une société. Le nom nous sera communiqué ces prochains jours. Cette convention a été travaillée avec notre avocat, Mtre ROBBE et l'huissier, Mtre QUIBLIER-SARBACH.

Durée de la convention : 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2018

A l'unanimité, le conseil décide :

- Dépôt de garantie : 2 mois de loyer
- Pour permettre l'installation des nouveaux exploitants, pas d'encaissement de loyer pour le mois d'avril 2016. Premier loyer, à partir du 1er mai 2016.

Au niveau du montant du loyer, le conseil décide, après vote à main levée, d'appliquer un loyer mensuel global de : 1 050,00 € HT, soit 1 260,00 € TTC (taux TVA à 20 %).

Résultat du vote : 13 votants (dont 1 procuration) 11 pour 1 contre 1 abstention

L'ouverture de cet établissement est prévue pour la première quinzaine de mai.

